

LE JOURNAL "LE MONDE" CONSACRE UN ARTICLE À L'UPR POUR LA 1re FOIS DE SON HISTOIRE.

Cet article du Monde du 13 avril 2019 n'est pas bienveillant puisqu'il s'empresse de qualifier l'UPR de parti "à tendances complotistes", alors que nous n'avons jamais avancé quelque analyse que ce soit qui ne soit dûment sourcée (à la différence de LREM par exemple !)

Néanmoins, ce tout premier article de l'UPR dans Le Monde (qui n'en avait jamais fait depuis 12 ans, même pas pendant l'élection présidentielle de 2017) prouve que notre mouvement politique est sur une dynamique fortement ascendante et qu'il est de moins en moins possible de nous cacher.

Nous sommes devenus si nombreux que même Le Monde ne peut plus faire comme si nous n'existions pas. C'est la meilleure preuve que tout est possible et que tous les sympathisants devraient nous rejoindre au plus vite en adhérant à l'UPR. Si l'on ne peut plus nous cacher avec 36 200 adhérents, imaginez ce que cela serait si nous comptions 100 000 adhérents !

NE RESTEZ PAS À CÔTÉ DE LA LIBÉRATION UPR !

Rejoignez vous aussi le seul mouvement politique qui rassemble les Français de toutes les origines ethniques, convictions religieuses et opinions politiques afin de sortir de l'UE, de l'euro et de l'Otan. L'UPR PROPOSE LE FREXIT DEPUIS PLUS DE 12 ANS, et cela sans jamais avoir varié ses analyses et ses propositions.

N'attendez pas demain. Vous voulez vous aussi aider l'UPR ?

LES ADHÉSIONS / COTISATIONS ANNUELLES / DONS PEUVENT ÊTRE RÉGLÉS DE 3 FAÇONS :

soit par carte bancaire via notre site Internet

=> Pour ADHÉRER en ligne (ou mettre à jour votre cotisation), c'est ici

: <http://www.upr.fr/aider/adherer/adhesion-en-ligne>

=> Pour faire un DON en ligne, c'est ici : <http://www.upr.fr/aider/faire-un-don>

NOTA ! Avec ce moyen de paiement, vous pourrez déduire les 2/3 de votre versement de votre impôt sur le revenu l'année prochaine (si vous en payez un).

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~

soit par chèque, établi à l'ordre de « AFUPR », signé, daté et expédié à l'adresse suivante :

Union populaire républicaine (UPR)

26-28 rue Basfroi

75011 PARIS

Avec ce moyen de paiement, vous pourrez également déduire les 2/3 de votre versement de votre impôt sur le revenu l'année prochaine (si vous en payez un).

soit en espèces au siège de l'UPR à l'adresse ci-dessus indiquée

MAIS ATTENTION ! La législation fiscale précise que si vous payez en espèces, la réduction d'impôt sur le revenu n'est pas applicable.